



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
SNCF**

N° Spécial

13 mai 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial SNCF du 13 mai 2024

SOMMAIRE

| Décision | Date | SNCF | Page |
|-----------------|-------------|--|-------------|
| SNCF Réseau | 13.05.2024 | Décision de déclassement du domaine public | 3 |

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

SNCF RESEAU

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau, notamment l'article 13 desdits,

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la décision SIEGE-DP-E1-DPME-0010 portant délégation de pouvoir du président-directeur général de SNCF Réseau au directeur général exécutif Projets, Maintenance et Exploitation,

Vu la décision SIEGE-DP-E2-DGIF-0010 portant délégation de pouvoir du directeur général exécutif Projets, Maintenance et Exploitation au directeur général adjoint Ile-de-France,

Vu la décision SIEGE-DP-E3-DGIF-0050 portant délégation de pouvoir du directeur général adjoint Ile-de-France au directeur de la modernisation et du développement Ile-de-France,

Vu le courrier d'information adressé à l'ART en date du 10 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de région en date du 7 mars 2024,

Vu l'avis favorable d'Ile-de-France Mobilités en date du 25 janvier 2024,

Vu l'autorisation du préfet en date du 11 avril 2024,

Considérant que ce bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF RESEAU,

DECIDE

ARTICLE 1

Le terrain non bâti sis 30 rue Grande voie à Chatenay-Malabry tel qu'il apparait dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte verte, est déclassé du domaine public ferroviaire.

| Code INSEE Commune | Adresse/Lieudit | Référence cadastrale | | Surface (m ²) |
|----------------------------|-----------------------|----------------------|-----------|---------------------------|
| | | Section | Numéro | |
| 92019 Châtenay- Malabry | 30 rue Grande voie | AF | 48 | 25 |

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au préfet de Département des Hauts-de-Seine.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à Saint Denis, le 13 mai 2024

SNCF RESEAU,
Le Directeur de la Modernisation et du Développement Ile-de-France,
Signé
Gilles GAUTRIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>